

LE RECENSEMENT ALGERIEN DE 1966

par Ahmed-Malek BAHRI *

Avec l'entrée sur scène de l'ordinateur et du calcul analogique, l'humanité inaugure l'ère de la Révolution Informatique. Ce qui préoccupe les gouvernants, autant sinon plus que l'arsenal et l'encaisseur, se réfère de plus en plus à l'information, sa rapidité, son degré de précision, son étendue. Les décisions prises à bon escient rapportent, les autres pénalisent. L'intuition, qui a parfois sauvé des situations désespérées, devient trop risquée devant l'imbrication des relations humaines. Le risque se paye.

C'est pourquoi la science de la décision qu'est la statistique et celle plus générale du geste optimal, qu'est l'économie, prennent de nos jours de nouvelles dimensions et se voient promises à un avenir chargé.

La décision de l'Algérie, au lendemain de la restauration de sa souveraineté, de procéder à des inventaires économiques et sociaux pour connaître le point de départ s'inscrit dans cet esprit.

Le Recensement de la population est assurément l'opération la plus lourde, la plus coûteuse, mais la plus utile, pour démarrer un programme de connaissances rationnelles et quantifiées de notre économie. Bien des pays hésitent à recenser leur population et ceux des plus développés ne s'y mettent que tous les cinq ans.

Qu'en est-il du recensement algérien ?

1 — Du fonds de l'histoire :

Jusqu'en 1856, il semble qu'il n'y ait pas d'estimation sérieuse de la population algérienne. Sous le régime beylical, pour les besoins de l'administration fiscale on s'intéressait plus aux troupeaux et aux récoltes qu'aux êtres humains.

Ce n'est qu'à la suite de la décision de coloniser le pays pour l'exploiter que les Français se sont mis à dénombrer les indigènes. Beaucoup d'auteurs voient en 1856 l'année du premier recensement sérieux. Les recensements suivants, qui se sont améliorés ont enregistré :

* Ingénieur statisticien-économiste, conseiller technique près du commissariat national au recensement de la population.

T A B L E A U 1

1856	2.300.400	1926	5.150.756
1868	2.656.072	1936	6.201.144
1876	2.478.936	1948	7.679.078
1886	2.287.217	1954	8.449.332
1896	3.781.098	1966	12.102.000 (arrondi)
1906	4.477.788		

Source : publications C.N.R.P.
Sondage Volume I. 1967

Les recensements antérieurs à 1966 sous-estiment vraisemblablement la population algérienne, sauf celui de 1948, trop proche des cartes de ravitaillement et chargé de quelques espoirs déçus (pour ceux qui ne savaient pas ce qu'est un recensement).

2 — Ambiance juridique du recensement de 1966 :

Jésus naquit lors d'un recensement, ordonné par les autorités romaines. Depuis, le caractère administratif des opérations de recensement n'a pas disparu. On en confie seulement la conception et la supervision à des spécialistes, statisticiens et démographes.

La loi n° 64-91 du 4 mars 1966 prescrit le recensement et en confie l'organisation à un Comité National du Recensement (CNRP). Le décret n° 64-120 du 14 avril 1964 et l'ordonnance n° 65-297 du 2 décembre 1965 en fixent les modalités.

Ces textes se sont avérés très utiles pour le succès de l'opération. L'organisme créé à cet effet a bénéficié d'une souplesse de gestion qui lui a permis d'agir suivant le calendrier prévu et de résoudre rapidement les innombrables problèmes soulevés quotidiennement sur le terrain.

3 — Organisation sur le terrain :

Les délégations spéciales (1) sont responsables de l'exécution du recensement sur le territoire de leurs communes. Nous verrons plus loin que la notion de territoire n'est pas si simple.

Le Président de la Délégation Spéciale délègue son autorité à un délégué communal, qui s'occupe à plein temps, dans la mesure de ses moyens, du recensement. Ce délégué, un secrétaire de mairie, un directeur d'école, un enseignant, peut être toute personne capable de mener à bien la tâche.

Au niveau de l'arrondissement et du département les Sous-Préfets et Préfets sont représentés par les correspondants d'arrondissement et les délégués départementaux. Auprès de chaque autorité devait fonctionner une commission du recensement, pour assurer une bonne information de tous et la mobilisation de toutes les énergies.

(1) Depuis la promulgation du code communal par l'ordonnance du 18 janvier 1967 et les élections du 5 février 1967, les délégations spéciales ont été remplacées par les Assemblée populaires Communales.

Au niveau national, l'ordonnance du 2 décembre 1965 stipule que le recensement est exécuté sous l'autorité du Ministre de l'Intérieur, avec les concours suivants :

Ministère de l'Education Nationale, pour les enseignants,
 Ministère de la Défense Nationale, pour les véhicules,
 Ministère des Finances, pour le concours technique du C.N.R.P.

et de façon générale tous les Ministères qui peuvent fournir une aide.

Le C.N.R.P. est organisé de la manière suivante : il est divisé en 3 bureaux plus un service de cartographie : administratif, financier et technique.

Le Bureau Technique conçoit les différentes phases de l'opération et diffuse des instructions ou directives à tous les échelons. Il envoie sur le terrain un conseiller technique départemental pour assister le Préfet et les différents délégués.

Au moment de l'opération proprement dite, la commune recrute des agents recenseurs, encadrés par des contrôleurs, à raison de un pour cinq agents. Les Inspections Départementales de l'Enseignement présentent des candidats à un stage pour leur permettre de devenir des formateurs pour les agents recenseurs, qui subissent également un stage avant l'opération proprement dite.

Cette organisation, pour fonctionner, a exigé une grande attention de la part de tous les responsables et surtout un effort méritoire de la part des nombreuses communes peu pourvues de moyens de toutes sortes.

4 — La nuit du doute :

Un agent recenseur, au cours d'une à deux semaines de travail peut vraisemblablement enregistrer en moyenne 500 individus. Certains pays « photographient » littéralement la population en enregistrant tout le monde en 24 ou 48 heures. Cela va depuis l'autodiscipline est-allemande, jusqu'au couvre-feu turc.

En Algérie, compte tenu de nos moyens, la durée de 15 jours, quelquefois plus au Sahara, a été nécessaire, pour enregistrer tout le monde. Cette sous population de 500 individus s'appelle un district de recensement.

Mais les déformations de la population au cours de la quinzaine ne doivent pas affecter l'image que l'on désire obtenir de la population. C'est pourquoi, on a fixé la nuit du 3 au 4 avril 1966, comme nuit de référence, à laquelle doit se rapporter l'agent recenseur pour connaître la situation de résidence des individus.

5 — L'organisation du terrain ou la géographie du recensement :

Tout individu doit pouvoir être repéré facilement sur le terrain par les coordonnées géographiques suivantes :

- Département.
- Arrondissement.
- Commune.
- District de recensement : les paquets de 500 individus sont choisis pour donner une partition du terrain.
- Ilôt (bloc de maisons en habitat aggloméré) ou zone éparse (portion de terrain facilement repérable en habitat dispersé).
- Construction.
- Logement.

Est considéré comme agglomération un ensemble d'au moins 100 constructions distantes les unes des autres de moins de 200 mètres, le tout étant entouré l'une ligne fictive tracée à 200 mètres des constructions périphériques. Si l'agglomération a une fonction administrative, elle est appelée agglomération au chef-lieu ; sinon, elle est dite agglomération secondaire. Le reste de la population sur le terrain constitue la population éparse avec une mention spéciale pour la population nomade, pour laquelle on a recours aux coordonnées espace temps.

Pour l'ensemble des définitions précédentes, il existe maintenant une cartographie abondante avec près de 25.000 croquis de districts, plans d'agglomérations, cartes de communes, etc...

6 — Qu'est ce qu'un habitant de l'Algérie ?

Le mot habitant traîne partout sans que l'on sache exactement ce qu'il recouvre.

Nous avons vu plus haut qu'un individu est repéré par des coordonnées géographiques dont nous avons arrêté la liste au logement.

Dans un logement on peut rencontrer un ou plusieurs ménages, c'est-à-dire de petits ensembles d'individus qui vivent habituellement ensemble. Si des liens biologiques les unissent, ils sont constitués en familles, une famille complète se composant d'un couple suivi de ses enfants non mariés.

Quelquefois, on chercherait vainement une atmosphère de ménage. Cas des pensionnats, maisons de retraite, maisons d'arrêt, chantiers temporaires, casernes,... Cette catégorie de population est dite comptée à part.

Chaque individu est doué de caractères biologiques, économiques, culturels qu'il faut décrire. Pour reconnaître un habitant, on s'attache surtout à la notion de résidence et au caractère de nationalité.

Sans nous perdre dans toutes les définitions, que l'on peut trouver dans les publications du C.N.R.P., signalons que le nombre d'habitants variera suivant la définition que vous aurez retenue. Ainsi vous avez le choix entre :

- *population présente* le jour du recensement : vous excluez les Algériens travaillant à l'étranger.
- *population résidente* : vous les incluez, vous excluez la population comptée à part, vous comptez cependant les étrangers habitant le pays depuis plus de 6 mois.
- *population totale* : tout le monde est compté.
- *population algérienne* : tout le monde est compté, sauf les étrangers.

Le recensement de 1966 donne, par département, la population totale suivante, selon le sexe.

T A B L E A U 2

Départements	TOTAL	MASCULIN	FEMININ
ALGER	1.648.200	830.500	817.700
ANNABA	950.000	479.800	470.200
AURES	765.000	384.000	381.000
CONSTANTINE	1.513.100	762.600	750.500
EL ASNAM	789.600	396.600	393.000
MEDEA	870.200	445.500	424.700
MOSTAGANEM	778.800	391.300	387.500
OASIS	505.500	261.700	243.800
ORAN	958.400	478.200	480.200
SAIDA	236.900	119.900	117.000
SAOURA	211.900	106.400	105.100
SETIF	1.237.900	619.100	618.800
TIARET	362.000	184.000	178.000
TIZI-OUZOU	830.800	403.100	427.700
TLEMCEEN	444.100	217.200	226.000
ALGERIE ENTIERE ..	12.102.000	6.079.900	6.022.100

Source C.N.R.P. Recensement 1966
Sondage 10 % volume 1

7 — Une documentation énorme, prise en charge par la Statistique :

Chaque individu recensé est décrit suivant les critères suivants : sexe, âge, situation de résidence, lieu de séjour le jour de l'indépendance, liens familiaux, situation matrimoniale, langue maternelle, instruction,

occupation principale, comprenant 6 éléments de réponse, description du logement et de la construction.

Malgré une étude sérieuse du format du questionnaire le résultat se pèse en tonnes et remplit de grands espaces. Comment exploiter ? Deux moyens de nature différente sont combinés : l'un spectaculaire, l'ordinateur, l'autre moins matériel : la technique des sondages.

7-1 *L'ordinateur* : cet engin, qui suscite tant de controverses depuis le mépris hautain jusqu'à l'adoration, rend des services si on sait l'utiliser. La grande nouveauté apparaît dans la demande de plus en plus forte de matière grise pour rentabiliser l'ordinateur, à la différence des petites règles à calcul dont la devise est : à chaque jour suffit sa peine.

Le recensement algérien est exécuté par une unité centrale IBM 360, sous les ordres de programmes écrits à 100 % par des cadres algériens, à raison de 5 heures d'utilisation en moyenne par jour de la machine. Ce succès est à noter, parce qu'il permet de respecter les délais. Cela suppose également qu'en aval se trouve une chaîne de contrôle des documents, de codification, de perforation de carte parfaitement coordonnées, qui obéit à des normes de rentabilité stricte.

7-2 *Les sondages* : un premier flash est obtenu dès la fin du recensement par un sondage aléatoire qui touche 2 % de la population et qui permet :

- de contrôler la qualité du matériel exhaustif,
- de dessiner une ébauche de pyramide d'âge, très désirée, parce qu'absente depuis 1954,
- d'estimer quelques taux démographiques.

À ce propos, si le taux de natalité de 50 % obtenu est le taux attendu, le taux de mortalité est très mal saisi, par suite de sous-déclarations des ménages.

Puis un sondage aléatoire consistant de 10 % est prélevé toujours selon des méthodes probabilistes. L'échantillon traité est la pièce maîtresse de l'exploitation du recensement, puisqu'il permet, à un coût intéressant, de connaître les principales caractéristiques de la population avec une erreur ne dépassant pas 5 % pour une population d'environ 20.000 individus possédant une caractéristique dans un département faiblement peuplé.

Il est évident que la précision s'améliore lorsque la population augmente.

L'aboutissement du traitement de l'échantillon 10 % se résume en trois volumes, en voie de publication. Le premier volume traite de démographie générale et d'instruction ; le second est relatif aux caractéristiques d'emploi, le troisième se présente avec deux volets, l'un pour l'étude des enfants de moins d'un an, l'autre pour les logements et constructions.

7-3 *Le dépouillement exhaustif* :

Il est prévu, département, par département, de donner au niveau des communes et des arrondissements quelques tableaux issus du traitement exhaustif de toutes les cartes.

Le sondage 10 % présenté au 7-2 ne permet pas de descendre au-dessous du département, sans nuire à la précision des résultats.

Ce programme des tableaux a fait l'objet d'un vaste débat, avant même le dessin du questionnaire, entre les utilisateurs principaux de ces tableaux. Naturellement, comme toujours, l'arbitrage est à faire entre des demandes de chiffres volumineuses et la possibilité, soit d'obtenir le renseignement, soit de pouvoir l'exploiter convenablement.

8 — Les points délicats :

Ainsi, par exemple, le lieu de naissance est demandé traditionnellement lors des recensements. Mais on a pensé que par suite du halo d'incertitude sur la mémoire des individus, quant à leur âge et à leur lieu de naissance, toute information sur le lieu de naissance risque de ne pas refléter la réalité. On lui a préféré le lieu de séjour à la veille de l'indépendance. Cette question présente des inconvénients certains : incertitude sur le lieu de séjour, ou référence à un découpage du terrain, autre que le découpage administratif actuel ; état de mouvance de la population dû aux accidents de la guerre de libération, plutôt qu'à un changement séculaire. L'avantage indéniable reste, cependant, la comparabilité pour tous les rescapés de la tourmente, présents le jour du recensement.

Autre point difficile : la description de l'occupation des individus. La notion de chômage est loin d'être bien définie, chez les statisticiens. Une part d'arbitraire subsiste.

Est considéré comme occupé un individu, qui a exercé une activité rémunératrice pendant au moins l'équivalent de 7 jours au cours du mois qui précède l'enquête.

En l'absence de questions précises sur l'emploi du temps, le revenu, les motivations, on peut difficilement dire d'un individu non occupé s'il est chômeur ou non (suivant la définition de l'utilisateur des chiffres). C'est pourquoi une enquête spécialisée est plus à même de nous renseigner qu'un recensement, forcément global et peu précis sur la question.

De plus la partie du questionnaire relative à l'occupation a été saisie par les agents recenseurs avec des fortunes diverses.

Les résultats n'étant pas encore publiés par le C.N.R.P., un article ultérieur précisera ces questions.

D'autres points délicats ont réclamé l'attention des statisticiens, comme certaines définitions conceptuelles, telles que chef de ménage, logement, lien de parenté... Mais chaque cas ayant trouvé sa solution, il ne semble pas instructif de s'y attarder dans le cadre de cet article.

9 — De quelques résultats :

Le résultat le plus attendu, et le moins intéressant, est le chiffre global de la population donné aux tableaux 1 et 2.

9-1 *La pyramide des âges :*

La population totale en Algérie, en 1966, se répartit comme suit :

groupes d'âge	S E X E S		
	les deux sexes	Masculin	Féminin
moins de 1 an	490.200	249.700	240.500
1-4 ans	1.863.600	943.800	919.800
5-9	1.787.800	908.300	879.500
10-14	1.564.400	820.900	743.500
15-19	1.095.000	551.700	543.300
20-24	820.400	397.800	422.600
25-29	797.800	385.400	412.400
30-34	730.200	350.200	380.000
35-39	602.100	300.400	301.700
40-44	471.100	232.200	238.900
45-49	394.900	201.200	193.700
50-54	360.100	181.000	179.100
55-59	299.900	156.900	143.000
60-64	268.100	133.700	134.400
65 et plus	534.700	255.200	279.500
Non déclarés	21.700	11.500	10.200
TOTAL ..	12.102.000	6.079.900	6.022.100

Cette pyramide révèle l'extrême jeunesse de la population algérienne promise à quel dynamique, mais également à quels problèmes !

En effet : 56,2 % des Algériens ont moins de 20 ans

37,1 % » ont entre 20 et moins de 60 ans

6,7 % » ont 60 ans et plus.

Ces chiffres rapprochés de ceux de 1954, révèlent un plus grand fardeau que fait peser à l'économie la population à charge, puisque les moins de 20 et les plus de 60 ans représentent respectivement 59,1 % et 62,9 % du total pour 1954 et 1966.

9,2 *L'attraction des villes* : la population urbaine s'est considérablement accrue au cours de ce début de siècle. De 7 % en 1886, elle est passée à 13 % en 1936 puis à 18 % en 1954 pour arriver à près de 33 % en 1966.

Les plus grands centres urbains et les chefs lieux de département ont connu d'ailleurs un accroissement spectaculaire résumé dans le tableau suivant :

T A B L E A U 3

Agglomération	Population 1954	Population 1966	Taux moyen annuel d'accrois- sement
ALGER	449.929	897.352	5,9 %
ORAN	274.772	325.481	1,4 %
CONSTANTINE	111.315	240.672	6,6 %
ANNABA	88.920	150.161	4,4 %
SETIF	40.168	87.581	6,7 %
BEL-ABBES	65.267	86.581	2,4 %
BLIDA	38.067	85.683	7,0 %
TLEMCEM	53.233	71.186	2,4 %
MOSTAGANEM	56.446	63.297	0,95 %
SKIKDA	48.773	60.535	1,8 %
BATNA	18.504	54.924	9,5 %
EL-ASNAM	25.119	49.109	5,8 %
BECHAR	16.650	42.090	8,0 %
TIARET	22.503	37.059	4,3 %
MEDEA	6.591	36.992	15,5 %
SAIDA	18.856	33.497	4,90 %
TIZI-OUZOU	6.055	25.852	12,9 %
OUARGLA	6.453	18.203	9,0 %

Sources : données du C.N.R.P.

Cet accroissement, pour la plupart des villes, est d'ailleurs sous estimé par le fait que les départs massifs de populations réputées françaises à la veille et au lendemain de la libération, a créé des vides dans ces villes que des Algériens sont venus remplir. Ce phénomène assez complexe mérite une étude à part :

Cet accroissement ne vaut également que ce que valent les défontons. Par exemple le taux annuel d'accroissement de Tizi-Ouzou

(12,9 %) s'explique partiellement par le fait que des douars, actuellement inclus dans l'agglomération, en étaient exclus lors du recensement de 1954.

9-3 *Quelques aspects démographiques de la population :*

— *La situation matrimoniale se présente ainsi :*

T A B L E A U 4

	Hommes	Femmes	Total
célibataires	1.716.700	1.119.000	2.835.700
mariés	2.161.200	2.202.100	4.363.300
veufs	64.400	565.800	630.200
ND, divorcés, séparés	35.800	95.400	131.200
Total	3.978.100	3.982.300	7.960.400

Source Volume 1 des publications du C.N.R.P.

(Sondage 10 %)

Le tableau 4 intéresse la population âgée de 10 ans et plus. Si l'on admet que quelques femmes se déclarent mariées, on peut penser que la différence entre le nombre de femmes mariées et celui des hommes mariés, soit 41.000, indique une majorité du nombre de polygames. On voit qu'il n'y a pas plus de 18 hommes, sur 1000 mariés, qui soient polygames.

Un mot sur les veuves :

	1954	1966
Nombre de femmes	4.024.800	6.022.100
Nombre de veuves	327.900	565.800
Proportion de veuves	8,1 %	9,3 %

— *La nationalité juridique* :

Près de 200.000 étrangers ont été recensés, dont la moitié environ sont marocains. Les Français, pour près de 70.000, ne représentent plus que 3,5 % de la population étrangère.

— *La langue maternelle* :

Le tableau suivant donne le pourcentage d'algériens dont la langue maternelle est :

arabe	80,4 %
berbère	18,7 %
français ou autre	0,9 %

— *La langue lue et écrite* :

74,6 % des Algériens de plus de 6 ans ne savent ni lire ni écrire une langue. Les femmes sont d'ailleurs les plus défavorisées, puisque chez elles, ce taux atteint 85,9 %. Parmi les autres, près de 443.000 lisent et écrivent l'arabe seulement, 690.000 le français, 841.000 sont au moins bilingues en arabe et français.

— *Le niveau d'instruction* : question difficile à renseigner, lors d'un recensement. Elle a été approchée, en 1966, en demandant la dernière classe suivie. Les premiers résultats sont intéressants à consulter.

Parmi les quelques 6.815.700 Algériens de plus de 10 ans non scolarisés, 85,1 % n'ont pas fréquenté l'école (76,3 % chez les hommes et 94,2 % chez les femmes), 3,8 % ont fréquenté une école coranique, 7,8 % une école primaire. Près de 100.000 individus ont fréquenté une école secondaire technique ou normale et seulement 5.500 un établissement d'enseignement supérieur.

67.000 personnes n'ont pas fourni d'indications suffisantes sur leur instruction.

Les chiffres précédents sont bien relatifs à ceux qui ne fréquentent plus un établissement scolaire au moment du recensement.

Un tableau intéressant à lire est relatif au niveau d'instruction suivant les catégories socio-professionnelles.

T A B L E A U 6

Dernière classe suivie	Agriculteurs exploitants	Salariés agricoles	Patrons commerc.	Professions libérales	Cadres moyens	Ouvriers	Service	Inactifs	Ensemble
Rien	890	911	645	38	97	676	677	740	742
Ecole Coranique	81	55	109	19	92	57	79	37	47
Ecole Primaire	23	25	197	212	393	221	183	178	160
Ecole Secondaire	2	1	24	426	328	29	30	36	38
Ecole Supérieure	0	0	1	234	29	0	2	2	3
Non classé ailleurs	4	8	24	71	61	17	29	7	10
Ensemble	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000

Catégories socio-professionnelles et activité : les chiffres relatifs ne sont pas encore publiés. Un article ultérieur les présentera dans le détail, ainsi que les données relatives à l'habitat.

Premières conclusions : Le recensement est un point de départ à une batterie d'études économiques et sociales, nécessaire à une meilleure appréhension des réalités algériennes.

Du point de vue conception, organisation, réalisation, le recensement algérien accroît notre expérience en matière d'investigation démographique et économique. Son succès, malgré les difficultés objectives, peut l'introduire comme exemple auprès de quelques pays africains qui, suivant les recommandations des Nations Unies, s'engagent à exécuter un recensement en 1970.

Au point de vue des résultats, les idées généralement admises confirment : jeunesse de la population algérienne, taux encore élevé d'analphabétisme, poussée démographique forte. L'Algérie réussira-t-elle le décollage ? Les planificateurs, grâce au matériel du recensement et à d'autres informations, pourront peut-être apporter des éléments de réponse.

(décembre 1967)